

Conférence des financeurs de la perte d'Autonomie du Finistère



BRETAGNE



Appel à candidatures commun 2021 : Actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus résidant dans le Finistère

Date de publication : 12 janvier 2021

Clôture de réception des dossiers : 12 mars 2021

Contexte

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 a prévu l'installation dans chaque département d'une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie visant à coordonner le financement des actions de prévention individuelles ou collectives destinées aux personnes âgées.

Dans le département du Finistère, cette Conférence a été installée le 7 juin 2016 et se mobilise afin de lancer un appel à candidatures, destiné à apporter un concours financier à des actions promouvant un vieillissement actif et favorisant le maintien à domicile, en complément des prestations légales et réglementaires.

Depuis 2020, la Conférence des Financeurs 29, le Conseil Départemental 29, l'association « Pour bien vieillir Bretagne », association portée par l'inter-régime (CARSAT, MSA, CNRACL, Ircantec), et l'ARS publient un appel à candidatures commun permettant de renforcer l'impact et la visibilité des offres de prévention existantes, tout en assurant une simplification des démarches pour les promoteurs.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la crise COVID-19, le présent cahier des charges tient compte des contraintes et des impacts potentiels dans la mise en œuvre des actions en direction du public cible.

Objectifs de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures vise à impulser et soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile en Finistère. Il a pour objectif de développer le « bien vieillir » par des actions favorisant notamment le bien-être, la qualité de vie, le lien social, la prévention en santé, etc.

L'appel à candidatures répond au diagnostic réalisé par l'Observatoire départemental du vieillissement porté par l'ADEUPA et s'inscrit dans le cadre du programme coordonné de financement notamment autour de l'axe 6 « Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie », ainsi que dans les orientations de l'association inter-régime Pour bien vieillir Bretagne et l'ARS Bretagne. Les actions proposées porteront sur les thématiques suivantes :

| THÉMATIQUES | SOUS THÉMATIQUES |
|--------------------------------|--|
| SANTE | Activité physique Nutrition Usage des médicaments Mémoire/ troubles cognitifs / Sommeil Déficiences sensorielles liées à l'âge Souffrance psychique et repérage de la crise suicidaire Prévention des chutes Bien être : estime de soi et confiance en soi Accès aux soins bucco-dentaires |
| LIEN SOCIAL | Maintien et développement de la mobilité Faciliter les échanges intergénérationnels Maintien des liens sociaux, Inclusion sociale Utilisation de l'outil informatique... Préparation à la retraite |
| CADRE DE VIE ET HABITAT | Accès aux droits Sécurité routière Information collective sur l'adaptation du logement (peut inclure domotique, précarité énergétique ; qualité et sécurité de l'environnement intérieur...) |

AIDE AUX AIDANTS

Actions d'accompagnement des aidants à travers des actions visant à informer, former et apporter un soutien psychosocial collectif et individuel aux aidants : proposer des actions collectives, proposer à l'aidant de se positionner dans sa situation, d'acquérir des connaissances sur la pathologie ou le handicap de son proche, de partager les expériences et les ressentis entre aidants...

Les actions s'inscrivant dans la durée (plusieurs séances) et lors desquelles une prise en charge de l'aidé est prévue seront privilégiées.

Les actions devront être réalisées par un ou des professionnels formés.

Les ateliers de prévention inter-régimes sur les thématiques nutrition, mémoire, activité physique adaptée, équilibre/prévention des chutes, adaptation du logement, bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite, sommeil et numérique devront être conformes aux référentiels de bonnes pratiques disponibles sur le site www.pourbienvieillir et dont le récapitulatif figure en annexe.

Pour être éligibles, les actions doivent bénéficier directement aux personnes âgées et/ou à leurs aidants.

En 2021, les actions individuelles de prévention (aides techniques, aménagement du logement) ne sont pas prioritaires dans le cadre du présent appel à candidatures.

Du fait du contexte actuel les actions visant à lutter contre l'isolement des personnes âgées et à leur apporter un soutien psychologique et les actions d'aide aux aidants seront privilégiées ; de même que les actions visant à faciliter l'accès au numérique .

Concernant l'aide aux aidants l'expérimentation d'actions dans le cadre d'un programme d'aide aux aidants sur 3 années sera privilégiée .

Les projets pourront intégrer dans leur budget les modalités de transport des personnes âgées pour faciliter le plus large accès aux actions de prévention notamment des publics plus fragiles ou éloignés.

Les porteurs potentiels

Un grand nombre d'acteurs publics ou privés à but non lucratif peuvent être porteurs d'actions dans le cadre du présent appel à candidature : associations, collectivités territoriales gestionnaires d'ESMS, notamment de service d'aide à domicile et de SPASAD, établissements de santé, groupements de coopération, CCAS, CLIC, centres de santé, maisons de santé pluri-professionnelles, centres de soins infirmiers, dispositifs d'accompagnement à la coordination (DAC), office public...

Les actions éligibles

Elles visent à soutenir l'autonomie des personnes âgées, prioritairement celles relevant des GIR 5-6.

Dans le contexte sanitaire actuel, les actions avec des modalités de format adaptable aux conditions sanitaires en vigueur seront privilégiées dans la mesure où les actions collectives ne sont pas possible : actions à distance, actions individuelles...

Les modalités pratiques de participation aux actions, particulièrement celles portant sur les déplacements et le transport pour y participer devront être précisées .

Une attention particulière sera portée sur les projets positionnés sur les territoires du Centre ouest Bretagne, du Pays de Douarnenez-Cap-Sizun et de la Presqu'île de Crozon. Les porteurs de projets doivent indiquer dans l'onglet « couverture territoriale » du dossier de candidature les communes prévisionnelles de réalisation de leurs actions. Les opérateurs d'ateliers de prévention inter-régimes, et autres opérateurs à

rayonnement départemental, peuvent indiquer dans cet onglet de potentielles communes prévisionnelles d'actions (ex : demandes de CCAS), mais le lieu de réalisation des actions financées sera en fin de compte déterminé par la coordination Pour bien vieillir Bretagne, dans un objectif de maillage du territoire. Les opérateurs d'ateliers inter-régimes s'engagent ainsi à participer aux réunions de coordination Pour bien vieillir Bretagne.

Ces actions doivent pouvoir être enclenchées, dès 2021, et réalisées sous un an, à compter de la notification de la décision.

Le financement

Pour les dossiers retenus, un financement unique en crédits ponctuels sera alloué. Il appartiendra au porteur de gager les crédits pour la mise en œuvre de l'action.

Des financements pluriannuels peuvent être envisagés sous réserve du maintien des financements de la CNSA

La subvention octroyée a vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'exploitation liées au déploiement de l'action retenue. Elle n'a pas vocation à financer des dépenses pérennes et n'est pas destinée à couvrir des dépenses d'investissement.

Dans l'hypothèse où une action ne serait pas mise en œuvre comme prévu dans le projet, le porteur en informera immédiatement la conférence des financeurs. Le cas échéant, celle-ci se réserve le droit de retirer la subvention et de l'affecter éventuellement à un autre projet opérationnel.

La conférence des financeurs 29 a décidé de la gratuité des actions proposées aux personnes âgées de 60 ans et plus et leurs aidants, afin de garantir l'accès à l'offre de prévention de tous les publics. Nous vous engageons à mettre en œuvre votre action en ayant une attention particulière envers les plus fragiles.

Les critères de sélection

La réponse sera constituée du **dossier synthétique Excel** comprenant les éléments suivants :

- Présentation succincte de la structure
- Présentation du projet : objectifs, public visé, modalités de mise en œuvre, calendrier, modalités d'évaluation.
- Partenariats locaux et recherche de financements autres que celui de l'appel à projets commun pour la réalisation des actions, communication envisagée
- Plan de financement

Les dossiers seront analysés au regard des critères suivants :

1) Qualité de l'action

- Qualité de l'analyse des besoins
- Identification et pertinence des objectifs poursuivis eu égard à la population ciblée
- Identification du territoire concerné. Une attention particulière sera portée pour les projets situés dans les territoires prioritaires cités page précédente (sous le chapitre « actions éligibles »).

Référence : diagnostic de l'Adeupa :

<http://www.finistere.fr/var/finistere/storage/original/application/cd8e6e372ad1c4d193e41a934e8343c6.pdf>

- Dimension partenariale du projet. **Les projets conçus et soutenus par des partenariats locaux structurés dans une logique de stratégie globale de prévention de la perte d'autonomie à l'échelle du territoire envisagé seront privilégiés.**

- 2) Mise en œuvre de l'action
 - Programme prévisionnel d'organisation (calendrier, adéquation des moyens au regard de l'action menée...)
 - Plan de financement. Une vigilance particulière sera portée sur l'existence éventuelle de co-financements et de mutualisation de moyens
- 3) Mise en place d'une démarche d'évaluation de l'action sur un plan quantitatif et qualitatif

Évaluation

Suite à l'obtention de la subvention, vous êtes tenus d'adresser une évaluation de l'action. Elle peut être réalisée à la fin de l'action pour l'année en cours ou au plus tard le 30 avril de l'année suivante (tampon de La Poste faisant foi ou la date de réception du mail). Dans tous les cas, une évaluation de la réalisation de l'action au 31/12 de l'année en cours sera demandée

Cette évaluation devra comprendre les éléments suivants (fixés par le décret n°2016-209 du 26 février 2016 relatif à la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées) et figurer dans un tableau dédié comprenant :

- 1° Nombre d'actions financées et montants financiers accordés
- 2° Nombre de bénéficiaires touchés par l'action
- 3° Enquête de satisfaction des personnes âgées
- 3° Répartition des bénéficiaires si possible :
 - a) Par sexe b) Par tranche d'âge c) Par niveau de dépendance, en distinguant les personnes relevant des groupes 1 à 4 ou 5 à 6 de la grille nationale GIR et les personnes ne relevant pas de ces groupes d) Secteur géographique
- 4° un bilan financier détaillé de l'action
- 5° Montants des crédits non engagés issus des concours. Tous les documents seront soumis à la Conférence des financeurs.

Le non-respect des conditions d'octroi implique le remboursement de la subvention.

En ce qui concerne les ateliers de prévention inter-régimes, un complément sera demandé. Sur ce point, un outil Web report est mis à disposition pour réaliser des évaluations en début de cycle, en fin de cycle et 3 à 6 mois après la fin de l'atelier, en privilégiant ce troisième temps d'évaluation lors d'une séance bilan avec les participants.

Délais et modalités de dépôt des dossiers

Ce présent appel à candidature est ouvert du 12 janvier 2021 au 12 mars 2021. Les dossiers de candidature devront être réceptionnés, au plus tard le 12 mars 2021 aux fins d'instruction, via l'outil dématérialisé à : ConferenceFinanceurs@finistere.fr.

Les porteurs mentionneront obligatoirement, lors de la transmission par mail du dossier, sur quelle/s thématique/s émerge/nt le(s) projet(s) transmis au regard des thématiques prioritaires listées par le présent appel à candidatures.

Les projets reçus seront instruits par l'Agence régionale de santé, le Conseil départemental, et l'association Pour bien vieillir Bretagne et seront soumis, pour décision, à la conférence des financeurs.

La réponse sera notifiée au porteur de l'action par courrier.

ANNEXE- RÉCAPITULATIF DES RÉFÉRENTIELS DES ATELIERS INTER-RÉGIMES

(<https://www.pourbienvieillir.fr/publications-professionnelles>)

| Thématique | Objectifs | Contenu | Formation des animateurs |
|--------------------------------------|---|---|--|
| Bien Vivre sa Retraite | <p>Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner aux personnes les clés du mieux vivre et du bien vieillir, - sensibiliser les retraités à leur capital santé - développer et entretenir le lien social | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers de 3 à 7 séances (15 à 20 participants) :</p> <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être bien dans sa tête : les effets bénéfiques d'exercices de stimulation intellectuelle, de l'entretien de son bien – être mental et physique au quotidien et du maintien du lien social - dans son corps : adopter de bonnes habitudes par une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité adaptée - Être bien chez soi : sensibiliser aux solutions de prévention pour le maintien de l'autonomie, connaître les solutions alternatives au domicile. | <p>L'animateur devra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Posséder des aptitudes à pour intervenir sur les thèmes généralistes du « Bien Vieillir » - Avoir une connaissance de la spécificité du public senior - Etre en capacité de recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action |
| Stimulation cognitive/Mémoire | <p>Préserver les capacités cérébrales des personnes âgées autonomes en les stimulant</p> <p>Améliorer la qualité de vie et faire face aux petits trous de mémoire de la vie courante</p> | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers de 3 à 15 séances de 1H à 2H30 (8 à 15 participants).</p> <p>Les séances doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations sur les fonctions cognitives et leur fonctionnement - Des conseils sur les stratégies à mettre en œuvre dans la vie quotidienne - Des liens avec les autres aspects du bien vieillir pouvant agir sur la mémoire : activités physiques, alimentation, sommeil... | <p>L'animateur devra avoir suivi une formation spécifique, concernant la prévention santé liée à la thématique des fonctions cognitives chez la personne âgée avec une actualisation régulière des connaissances.</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| <p>Bienvenue à la retraite</p> | <p>Accompagner les futurs et les nouveaux retraités dans la transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie en s'appuyant sur différentes thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - projet de vie, - lien social, - prévention santé. <p>Ces actions doivent permettre aux nouveaux retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral et maintenir le lien social.</p> | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers.</p> <p>3 modules socles (1H30 à ½ journée chacun) 15 à 20 participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Approche psychosociale de la retraite -Les activités et projets, l'importance du lien social -Prendre soin de sa santé <p>2 modules complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Bien vivre chez soi, confort et économie d'énergie -Démarches administratives et juridiques et connaissance des acteurs associatifs. | <p>Travailleur social ou animateur prévention</p> |
| <p>Prévention des chutes : Ateliers équilibre</p> | <p>Diminuer la fréquence, le risque et la gravité des chutes tout en travaillant sur leur dédramatisation</p> | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 12 séances dont 2 séances tests physiques (une initiale et une finale) comportant : appui unipodal, vitesse de marche, time up and go (TUG), test de double tâche, se relever du sol. - Groupe de 8 à 15 personnes <p>L'animateur formule aussi des conseils et recommandations sur des sujets connexes au bien vieillir mais en lien direct avec un bon équilibre : alimentation, chaussage, soin des pieds, aménagement de l'habitat...</p> <p>Un certificat de non contre-indication du médecin est obligatoire.</p> | <p>Diplômés STAPS mention APA / Diplôme équivalent reconnu par l'État</p> <p>Diplômés de Kinésithérapeute complété d'une formation et expérience APA avec seniors</p> |

| | | | |
|--|--|---|---|
| <p>Nutrition</p> | <p>Rendre accessible les recommandations nutritionnelles et d'activité physique, protectrices du Bien Vieillir</p> | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers de 6 à 10 séances (groupe de 8 à 15 personnes) qui intègrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les recommandations en alimentation et activité physique, . les rythmes des repas et des activités physiques, . les ressources pour des pratiques en nutrition au quotidien, . La remise d'un guide des recommandations en fin d'ateliers sur les comportements favorables à adopter : activité physique régulière, alimentation équilibrée, bon usage des médicaments, suivi médical régulier, ... | <p>Conseiller en économie sociale et familiale ou autre diplôme du domaine social</p> <p>Diététicienne</p> <p>Licence en éducation pour la santé</p> |
| <p>Activités physiques adaptées</p> | <p>Limiter les effets du vieillissement sur la mobilité et prévenir l'apparition de maladies chroniques dans le cadre d'une prévention primaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> . améliorer la condition physique, les capacités cardio-respiratoires, la souplesse articulaire . encourager les personnes à pratiquer une activité physique adaptée de façon pérenne et régulière. | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers avec au moins 10 séances encadrées d'une heure et 10 séances en autonomie à domicile de 30 mns, soit au total 20 séances. Groupes de 8 à 15 personnes</p> <p>L'animateur doit veiller à formuler des conseils et des recommandations sur des sujets connexes au bien vieillir.</p> <p>Un certificat médical de non contre-indication du médecin est obligatoire.</p> | <p>Diplômés STAPS mention APA / Diplôme équivalent reconnu par l'État</p> <p>Diplômés de Kiné complété d'une formation et expérience APA avec séniors</p> |

| | | | |
|--------------------------------|--|--|---|
| <p>Habitat</p> | <p>Proposer des ateliers pratiques sur l'adaptation du logement visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . apporter des conseils pratiques sur les aménagements du domicile, . mettre en situation et tester le matériel, . informer et faciliter le parcours des aides publiques. | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de 3 à 5 séances de 2 h à 2 h 30 pour un groupe de 8 à 15 personnes. <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -vie quotidienne dans son logement, -aides techniques, -habitat durable, -aménagements du logement et dispositifs d'accompagnement (expertises, financements...). | <p>Ergothérapeutes ou professionnels avec expériences équivalentes.</p> |
| <p>Aide aux aidants</p> | <p>Soutenir les aidants sur le plan social, psychologique et relationnel</p> <p>Former les aidants à la prise en charge de la personne aidée</p> <p>Favoriser l'accès au répit des aidants</p> | <p>Groupes de paroles et d'échanges</p> <p>Café des aidants</p> <p>Réunions collectives d'information (dispositifs d'aide, aménagement du logement...)</p> <p>Ateliers de santé et bien-être</p> <p>Séjours de répit</p> <p>Toute autre action collective répondant à des besoins repérés auprès de ce public</p> | <p>Professionnels du médico-social niveau III minimum</p> |
| <p>Sommeil</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les mécanismes du sommeil et les facteurs modulateurs - Identifier la nature des troubles du sommeil, leurs causes et leurs conséquences et détecter le cas échéant, les affections ou pathologies existantes ; - Fournir des repères, des conseils et des recommandations favorisant une bonne hygiène du sommeil ; - Savoir organiser sa journée, son sommeil et son repos en fonction de son rythme de vie. | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cycle de 6 à 8 séances de 2h à raison d'une séance par semaine <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les évolutions du sommeil au cours d'une vie - les comportements de sommeil - Causes et conséquences des perturbations du sommeil - Troubles, perturbations du sommeil, orientations - Agenda du sommeil et profil de dormeur - Les bonnes pratiques et conseils pour mieux dormir | <p>Animateur qualifié pour intervenir sur le thème du sommeil auprès d'un public âgé.</p> <p>Formations conseillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> DU ou DIU sommeil ; Atelier sommeil au cours d'une formation universitaire ; Certificat de formation d'un organisme agréementé (SFRMS, Morphée, etc.). |

| | | | |
|--|--|--|--|
| <p>Numérique Nouveau !</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre l'importance et les enjeux de l'utilisation du numérique aujourd'hui - Découvrir et utiliser les équipements (tablette, smartphone, ordinateur) ; - Maîtriser l'ensemble des usages de base du numérique : information, sécurité, communication, démarches administratives - Faire émerger de nouveaux projets, de nouvelles envies grâce au numérique ; - Relayer vers les partenaires locaux capables de fournir une aide ponctuelle à l'utilisation du numérique | <p>Une réunion publique d'information ou une conférence et des ateliers. Le parcours est composé de 8 modules socles de 2H00 indispensables à l'apprentissage de l'autonomie numérique et il s'adresse à un groupe de 7 à 10 personnes. Les enseignements délivrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaitre les attentes et leviers motivationnels des participants - Découvrir l'usage de base de l'équipement informatique : ordinateur et/ou tablette/smartphone - Maîtriser la tablette/le smartphone - savoir naviguer sur internet - sensibiliser à la sécurité liée au Numérique - apprendre à communiquer via l'email et les réseaux sociaux - Savoir utiliser les principaux sites ou applications administratifs, de mobilité et de services en ligne - permettre aux participants de mesurer leur progression et présenter l'offre rebond | <p>L'animateur devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser l'ensemble des compétences numériques nécessaires ; - avoir la capacité à transmettre ses compétences numériques ; - gérer les différents rythmes d'apprentissage - Capacité à recueillir les informations permettant de renseigner et orienter les séniors vers l'offre des partenaires-relais locaux : |
|--|--|--|--|

